

+34 968 862 467

www.monocapas.com

## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

## Estucalia Morteros S.L.

Camino Viejo de Fortuna, 40
Tlf. +34 968 862 467 / +34 669 674 186
30.148 Matanzas-Santomera (España)
www.monocapas.com Estucalia @monocapas.com

## **DÉCLARE**

Que conformément à la directive 89/106 / CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction (Directive CPD construction), modifiée par la directive 93/68 / CEE du Conseil des Communautés européennes du 22 juillet 1993, indique que les produits de construction figurant dans le TABLEAU 1 sont conformes aux spécifications de l'annexe ZA1 UNE: EN 998 -1 / 2003.

Spécifications des mortiers pour la maçonnerie.

Section 1: Mortiers pour le plâtre et le plâtre.

Tous les produits auxquels cette déclaration se réfère sont fabriqués dans l'usine Mercantile située à l'adresse suivante: Camino Viejo de Fortuna, 40 C.P: 30148 Matanzas-Santomera (Murcia) Espagne

Cette déclaration de conformité a été élaborée conformément aux directives de **l'annexe ZA1. UNE:** La norme EN 998-1 / 2003 définissait la conformité des produits et consistait en trois feuilles dûment numérotées.

À Murcie le 20 septembre 2018

Caractéristiques essentielles	Méthode d'essai	Spécifications	Mortier Gratté	Mortier Pasta-Chino	Mortier Imprimé	Mortier Fratasado	
						Capa Gruesa	Capa Fina
<b>Réaction au feu (L11):</b> (pour les mortiers pour le plâtre / le plâtre destiné à être utilisé dans des bâtiments soumis à des exigences relatives au feu)	UNE EN 13501-1	Euroclasses déclarés	A-1	A-1	A-1	A-1	A-1
<b>Absorption d'eau (L5</b> ): (pour les mortiers pour plâtre / plâtre destiné à être utilisé dans des constructions extérieures)	UNE EN 1015-18	W0 Indéterminé W1 C $\leq$ 0,40 kg/m <sup>2</sup> min <sup>0,5</sup> W2 C $\leq$ 0,20 kg/m <sup>2</sup> min <sup>0,5</sup>	W 2	W 2	W 2	W 2	W 2
Perméabilité à l'eau après les cycles de climatisation (L7). (uniquement pour les mortiers pour OC monocouche)	UNE EN 1015-21	≤ 1 ml/cm <sup>2</sup> , après 48 h.	≤ 1 ml/cm <sup>2</sup> , après 48h				
Perméabilité à la vapeur d'eau (L8): (pour les mortiers pour plâtre / plâtre destinés à être utilisés dans des constructions extérieures)	UNE EN 1015-19	Coefficient déclaré, μ	μ = 18	μ = 18	μ = 21	μ = 18	μ = 18
Adhésion après les cycles de conditionnement climatique (L4). (uniquement pour les mortiers pour OC monocouche)	UNE EN	Valeur déclarée et forme de casse ( FP )	≥ 0,3 MPa FP = a,b				
Durabilité du mortier pour les produits monocouches OC (L12): (résistance au gel / dégel)	Il est évalué par des	Coefficient déclaré, µ	µ ≤ 18	µ ≤ 18	µ ≤ 21	µ ≤ 18	µ ≤ 18
	tests d'adhérence et de perméabilité à l'eau après cycles climatiques	Valeur déclarée et forme de casse ( FP )	≥ 0,3 MPa				
			FP = a,b				
Densité sèche apparente ( L 1 ) ( Kg/m3 )	UNE EN 1015-10	Intervalle	1500 ± 100	1300 ±100	1500± 100	1400 ± 100	1400± 100
Résistance à la compression: catégories ( L 2 ).	UNE EN 1015-11	CS III 3,5 a 7,5 N/mm <sup>2</sup> CS IV ≥ 6,0 N/mm <sup>2</sup>	CS IV	CS III	CS IV	CS IV	CS IV